

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2024

Date de convocation :
02 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
02 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 03

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Secrétaire de séance : Thierry BAILLEUX

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gylène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Stanislas SALMON a donné pouvoir à Fabienne LEMONNIER, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE.


Absent excusé : Nicolas MOREL

Absentes : Émily CHATELLIER, Noëlle DELAHAIE

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2024-FIN-01-01

Annexe 1 :  Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes et les réponses des deux ordonnateurs

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Vu l'article L.243-6 du code des juridictions financières qui dispose : « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à débat ».

Considérant que le contrôle a été engagé par notification du 17 avril 2023,

Que les investigations de la chambre régionale des comptes ont porté plus particulièrement sur les points suivants au titre des exercices 2018 à 2022 (et 2023 en partie) :

- gouvernance et organisation
- le centre municipal de santé

- le suivi des subventions et participations
- la politique foncière
- les ressources humaines
- les achats
- la sincérité et la fiabilité des comptes
- la situation financière

La chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées à la commune le 20 septembre 2023.

La commune a répondu par écrit à ces observations provisoires dans le délai imparti.

Après en avoir pris connaissance, la chambre régionale des comptes a notifié ses observations définitives le 27 novembre 2023.

La commune y a répondu et la notification du rapport d'observations définitives avec les réponses des deux ordonnateurs est intervenue le 4 janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Prend acte de ce rapport d'observations définitives et du **débat ayant eu lieu** sur la gestion de la commune de l'Huisserie pour les exercices 2018 et suivants arrêté par la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 12 février 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

